

Arnaud BASSEZ

Infirmier anesthésiste diplômé d'État  
Hôpital Ambroise PARÉ  
Service anesthésie réanimation  
9, avenue Charles-de-Gaulle  
92100 Boulogne Billancourt  
Administrateur du site Internet  
<http://sofia.medicalistes.org>  
Mail : [sofianesth@gmail.com](mailto:sofianesth@gmail.com)

Paris, le 3 avril 2010

Monsieur le Député,

Je m'adresse à vous, pour vous informer de la situation qui est faite à la corporation des infirmiers anesthésistes français, dans le protocole d'accord de Mme BACHELOT-NARQUIN, concernant le reclassement des infirmiers en catégorie A.

Mais qu'est-ce qu'un infirmier anesthésiste ?

C'est un professionnel de santé, infirmier de soins généraux de formation, qui après deux ans d'expérience professionnelle minimum, est autorisé à se présenter au concours d'accès très sélectif, en deux parties, afin de suivre la formation, au sein des écoles des infirmiers anesthésistes de France, mêlant stages au bloc opératoire principalement, apport théorique médical pointu à valider trimestriellement, et travail d'intérêt professionnel, analogue à la thèse des médecins, qui devra être soutenu face à un jury.

A sa sortie, sanctionné par un diplôme d'État obtenu au bout de deux épreuves, une pratique auprès d'un patient au bloc opératoire, et une théorique afin de valider ses connaissances acquises durant ces vingt-quatre mois, l'infirmier anesthésiste diplômé d'État, communément appelé par l'acronyme IADE, est apte à appliquer des techniques d'anesthésie, telles qu'elles sont décrites par l'article R.4311-12 du Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique français.

Il devient par le fait, le seul et unique collaborateur du médecin anesthésiste, et sa compétence lui permet la gestion de l'anesthésie d'un patient, couvrant les deux extrêmes de la vie. Il est de fait, le garant de la qualité de la prise en charge de l'anesthésie globale du patient, puisque son expertise s'étend en infectio, matério, hémato, pharmaco vigilance, en plus de sa fonction d'encadrement, et d'expertise en gestes d'urgence.

Les IADE sont les personnels infirmiers aux études les plus longues, exerçant dans une des disciplines les plus techniques, mêlant le médical, la haute technologie, l'informatique, et une

approche soignante qui humanise définitivement une profession qui ne peut se résumer à la technique seule, même si elle est une part importante de la spécialité.

Les accords de Bologne du 19 juin 1999, visent à restructurer l'ensemble des diplômes universitaires pour harmoniser et rendre compatibles les cursus de l'enseignement supérieur en Europe. C'est la réforme du LMD (Licence, Master, Doctorat).

29 pays européens initialement, puis 40 au total, ont signé cet accord, dont la France, s'engageant à harmoniser leurs diplômes entre 2002 et 2010.

Chaque niveau d'étude ou grade est atteint par l'acquisition de crédits européens ECTS (*European Credit Transfer System*) et 30 crédits ECTS par semestre.

Or à ce jour, la France n'honore pas sa signature et son engagement auprès de la communauté européenne, en refusant de reconnaître le niveau master qui est le nôtre, et que seule la corporation IADE est à même de revendiquer, puisque notre formation est de 60 mois, soit 300 ECTS.

Cette reconnaissance en master va de paire avec une revalorisation des grilles indiciaires, afin là encore d'honorer sa signature, comme l'ont fait les autres pays européens signataires.

Les infirmiers de soins généraux, sont reconnus au niveau licence. Nous pouvions espérer qu'ainsi, notre reconnaissance au niveau master serait automatique, de par notre formation supérieure.

Il n'en est rien et c'est la raison de notre colère !

Par ailleurs, les infirmiers anesthésistes comme les infirmiers, refusent de passer en catégorie sédentaire, comme le prévoit le protocole d'accord de Mme BACHELOT- NARQUIN.

Nous travaillons en gardes, en astreintes, de jours, de nuits, les week-ends, les jours fériés et chômeés.

Nous devons être immédiatement efficaces à toute heure du jour ou de la nuit, au chevet du patient, dans les SMUR ou les blocs opératoires. L'erreur n'est pas permise dans cette spécialité à haute technicité qu'est l'anesthésie.

Notre métier est pénible physiquement et psychologiquement : il n'a rien de sédentaire !

La réalité de nos professions c'est qu'1/5<sup>e</sup> des infirmiers, part à la retraite à 55 ans avec un taux d'invalidité. C'est aussi une espérance de vie obérée de 7 ans par rapport à la moyenne française.

Reculer l'âge de départ en retraite et supprimer une bonification de 1 an pour 10 ans travaillés (obtenue lors des négociations de 2003), c'est ne pas reconnaître la pénibilité de notre travail.

Enfin, la revalorisation prévue par le protocole « Bachelot », signé le 2 février par un syndicat de cadres qui ne représente en aucune façon les IADE, est une offense faite à notre profession, puisque les revalorisations sont les plus faibles pour ce qui nous concerne, en comparaison des autres catégories infirmières.

- 2064 euros par an, en fin de carrière, pour un infirmier anesthésiste (temps de formation 60 mois)
- 3312 euros par an, pour un infirmier de bloc opératoire (temps de formation 54 mois).
- 2466 euros par an, pour un infirmier de soins généraux (temps de formation 36 mois)

Nous exigeons :

- ▶ Une vraie reconnaissance de notre spécialité d'infirmier anesthésiste au niveau MASTER, conforme au niveau d'étude effectué et aux responsabilités, sinon c'est la paupérisation de notre profession, car elle ne suscitera pas de vocation, au vu du différentiel qui se tasse entre les IADE et les infirmiers de soins généraux (IDE).
- ▶ La reconnaissance de la pénibilité de notre métier qui demande des connaissances pointues, de la réflexion, de l'analyse mais également une grande condition physique ainsi qu'un équilibre psychologique nécessaire, afin de faire face à la souffrance et à la mort de nos patients.
- ▶ La réévaluation du paiement des heures de nuit (1,07€ de l'heure !!!! un véritable scandale qui révolte les professionnels depuis des années et ne motive personne à les faire) et des heures de week-end.

La corporation des IADE est fortement motivée pour défendre ses droits, mais extrêmement déçue du mépris affiché par le gouvernement actuel, qui néglige le maillon essentiel que nous sommes, dans la prise en charge anesthésique de la population française.

Nous avons fait des manifestations très suivies, mais peu relayées médiatiquement, les 11 mars et 30 mars 2010 à Paris, et une délégation, dont je faisais partie, a été reçue par messieurs Harlem Désir et Jean-Marc Germain, rue Solferino, tandis que madame Marisol Touraine, député du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, nous rendait compte des actions du groupe socialiste dans l'hémicycle, et que monsieur Maxime Gremetz, député de la Somme, portait nos revendications au sein de l'hémicycle, lors des questions au gouvernement Fillon du 1<sup>er</sup> avril 2010..

Notre situation ne peut vous laisser insensible, car elle est le fruit d'un gouvernement qui bafoue l'engagement signé lors des accords européens de Bologne.

Espérant une réponse rapide de votre part, afin que vous puissiez interpeller le représentant français dans l'hémicycle du parlement de Strasbourg, sur notre situation et sur la position de la France pour ce non respect de l'acte commun européen, dûment signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Arnaud BASSEZ